



ACTUALISATION SUR LES AVANCEES CONCERNANT LA RESOLUTION 16/03 – *SUR LES SUITES A DONNER A LA SECONDE EVALUATION DES PERFORMANCES*

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI, 31 mai 2020

OBJECTIF

Donner la possibilité au Comité d'Application (CdA) de mettre à jour les avancées dans la mise en œuvre de chaque recommandation concernant le CdA, issue du Rapport du 2^{ème} Comité d'Évaluation des Performances de la CTOI (IOTC-2016-PRIOTC02-R).

CONTEXTE

1. La deuxième évaluation des performances a formulé 24 recommandations consistant en 63 actions. La responsabilité de la mise en œuvre de ces actions a été attribuée à plusieurs organes de la CTOI : la Commission, le Comité Scientifique, le Comité d'Application et le Comité Permanent d'Administration et des Finances. Le CdA est chargé de douze actions.
2. La deuxième réunion du Comité Technique sur l'Évaluation des Performances (CTEP) s'est tenue au mois de mars 2019. Le CTEP a noté que sur les douze actions du CdA, six étaient achevées et six étaient en cours (IOTC-2019-TCPR02-02).

DISCUSSION

3. Le CTEP01 a encouragé tous les organes chargés de la mise en œuvre des actions de l'évaluation des performances de traiter les actions qui leur ont été attribués dans les plus brefs délais possibles.

RECOMMANDATION/S

Que le Comité d'Application :

- 1) **PRENNE CONNAISSANCE** de l'extrait des recommandations issues de l'évaluation des performances concernant le CdA, joint à l'Appendice 1.
- 2) **EXAMINE** et **ACTUALISE** le tableau d'état, y compris le calendrier et les priorités proposés, pour chaque recommandation relevant des travaux du CdA.

APPENDICES

Appendice 1. Mise à jour du CdA sur les avancées concernant la Résolution 16/03 – Sur les suites à donner à la deuxième évaluation des performances

APPENDICE 1.

MISE À JOUR DU CDA SUR LES AVANCÉES CONCERNANT LA RÉOLUTION 16/03 – SUR LES SUITES À DONNER À LA DEUXIÈME ÉVALUATION DES PERFORMANCES

(NOTE : NUMEROTATION ET RECOMMANDATIONS CONFORMEMENT A L'APPENDICE I DE LA RESOLUTION 16/03)

N° REF.	RECOMMANDATION	RESPONSABILITE	MISE A JOUR/ÉTAT	CALENDRIER	PRIORITE
PRIOTC02.04 (para. 102)	<p>Respect des exigences de collecte et de déclaration des données</p> <p>La Commission, à travers son Comité d'application, doit renforcer sa surveillance de l'application par rapport à la ponctualité et à l'exactitude des soumissions des données. À cette fin, la PRIOTC02 RECOMMANDE ce qui suit :</p> <p>a) La Commission devrait réexaminer le programme de suivi de l'application mené par le Comité d'application, y compris l'identification des obligations prioritaires (par exemple la communication de données en temps et heure et précises, les limites de prises-et-effort, la précision des informations fournies sur les navires de pêche autorisés, etc.).</p>	<p><i>Commission et Comité d'Application</i></p>	<p>Achevé/en cours : La CTOI devrait développer un mécanisme pour l'évaluation de la conformité et une approche structurée pour les cas d'infractions, reflétant mieux la conformité partielle et les problèmes essentiels de conformité. Toutefois, depuis la réunion du Comité d'Application de 2011, des rapports nationaux sont préparés à cet effet au titre de la Résolution 10/09, qui est maintenant intégrée au Règlement intérieur de la CTOI, Appendice V. Une proposition d'amendement de l'Appendice V du Règlement intérieur de la CTOI a été soumise à la Commission à des fins d'examen (S23). Cette proposition visait à améliorer la procédure d'évaluation de la conformité actuellement en place au sein de la CTOI. Aucun accord ne s'est dégagé pour amender l'Appendice V et la Commission a encouragé les Membres à contribuer à la poursuite du développement du texte en soumettant des commentaires aux auteurs de la proposition avant le prochain</p>	<p>Achevé et en cours</p>	<p>Haute</p>

N° REF.	RECOMMANDATION	RESPONSABILITE	MISE A JOUR/ÉTAT	CALENDRIER	PRIORITE
			GTMOMCG03. Le promoteur de la proposition a invité les CPC à soumettre des commentaires au Secrétariat de la CTOI sur la proposition d'amendement de l'Appendice V du Règlement intérieur de la CTOI avant le 1 ^{er} mars 2020. Aucun commentaire n'a été soumis au Secrétariat.		
	b) Le programme de suivi de l'application devrait réévaluer toutes les obligations prioritaires et entreprendre l'examen de l'application par obligation et par CPC. La Commission devrait publier un rapport sur l'application par chaque CPC de chaque obligation. Les rapports de toutes les missions d'application devraient être annexés au rapport sur l'application de la CPC concernée et, si la CPC a identifié un plan d'action, elle ne devrait pas être évaluée pour cette obligation.	<i>Comité d'Application</i>	En cours : À mettre en œuvre par les CPC concernées à partir de 2018.	Achevé et en cours. Examen annuel à la réunion du Comité d'Application	Haute
	c) La Commission devrait élaborer un mécanisme de réponse (conformément au Règlement intérieur de la CTOI (2014), Annexe V, paragraphe 3b(iv)) pour les domaines de non-application prioritaires, y compris la préparation Plans d'action de mise en œuvre qui décrivent la façon dont la CPC, au fil du temps, mettra en œuvre ses obligations et ses réponses alternatives aux graves violations des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, en tenant compte des Directives volontaires de la FAO pour la conduite de l'État du pavillon. Les réformes du programme de suivi de la conformité devraient inclure la capacité des CPC en développement à identifier (par le biais de la préparation d'un plan de mise en œuvre) et à demander de l'aide pour les obligations auxquelles elles ne sont actuellement pas	<i>Commission et Comité d'Application</i>	Achevé/en cours : La CTOI devrait poursuivre le développement d'un mécanisme pour l'évaluation de la conformité et une approche structurée pour les cas d'infractions, reflétant mieux la conformité partielle et les problèmes essentiels de conformité. Toutefois, un mécanisme de réponse aux domaines prioritaires de non-application est réalisé dans le cadre de la lettre de commentaires publiée au cours de la réunion de la Commission, qui sert de base à l'élaboration d'un plan d'action pour l'application par le Secrétariat et les CPC concernées.	Achevé et en cours	Haute

N° REF.	RECOMMANDATION	RESPONSABILITE	MISE A JOUR/ÉTAT	CALENDRIER	PRIORITE
	conformes, y compris, par exemple, demander une aide au renforcement des capacités, des ressources, etc., pour lui permettre, au fil du temps, de respecter ses obligations.		Une proposition d'amendement de l'Appendice V du Règlement intérieur de la CTOI a été soumise à la Commission à des fins d'examen (S23). Cette proposition visait à améliorer la procédure d'évaluation de la conformité actuellement en place au sein de la CTOI. Aucun accord ne s'est dégagé pour amender l'Appendice V et la Commission a encouragé les Membres à contribuer à la poursuite du développement du texte en soumettant des commentaires aux auteurs de la proposition avant le prochain GTMOMCG03. Le promoteur de la proposition a invité les CPC à soumettre des commentaires au Secrétariat de la CTOI sur la proposition d'amendement de l'Appendice V du Règlement intérieur de la CTOI avant le 1 ^{er} mars 2020. Aucun commentaire n'a été soumis au Secrétariat.		
	d) Afin de faciliter des examens approfondis de l'application, la Commission devrait investir dans le développement et la mise en œuvre d'un programme intégré de déclaration électronique. Cela devrait inclure l'intégration automatique des données des CPC dans les bases de données du Secrétariat de la CTOI un croisement des obligations et des déclarations pour les diverses obligations, notamment relatives à la fourniture de données scientifiques.	<i>Commission et Comité d'Application</i>	En cours : La phase 2 (phase d'élaboration) de l'application (<i>e-Maris</i>) a débuté au mois de juillet 2019 et devrait donner lieu à une <i>version Bêta</i> dotée de fonctionnalités suffisantes pour l' <i>essai pilote</i> de l'application au mois de novembre 2020.	En cours	Moyenne
PRIOTC02.14	<i>Suivi, contrôle et surveillance (SCS)</i>	<i>Commission et</i>	En cours : Le Groupe de travail sur	En cours	Moyenne

N° REF.	RECOMMANDATION	RESPONSABILITE	MISE A JOUR/ÉTAT	CALENDRIER	PRIORITE
(para. 149)	<p>La PRIOTC02 RECOMMANDE ce qui suit:</p> <p>a) La CTOI devrait continuer à développer un système SCS complet à travers la mise en œuvre des mesures déjà en vigueur et par l'adoption de nouvelles mesures et d'outils tels qu'un éventuel système de documentation des captures, en tenant compte du processus actuellement en cours au sein de la FAO.</p>	<i>Comité d'Application</i>	le CDS (GT) a tenu trois réunions au cours de la période intersessions. Des Termes de Référence pour le GT sont présentés au CdA17 à des fins d'examen et de recommandation potentielle à la Commission.		
	<p>b) La CTOI devrait en priorité examiner les mesures SCS, systèmes et processus de la CTOI, avec comme objectif de fournir des conseils sur l'amélioration de l'intégration des différents outils, d'identifier les lacunes et de faire des recommandations sur la façon d'aller de l'avant, en tenant compte des expériences des autres ORGP, et cet examen devrait être utilisé comme base pour le renforcement du SCS dans le but d'améliorer la capacité de la Commission à décourager la non-application et la pêche INN.</p>	<i>Commission et Comité d'Application</i>	<p>En cours: Un rapport exhaustif qui évalue le cadre de SCS de la CTOI a été remis par un consultant indépendant au mois de décembre 2018. Le rapport formule également des propositions visant à élargir, compléter et/ou renforcer le cadre de SCS de la CTOI.</p> <p>Un atelier présentant les résultats de l'étude concernant les mesures de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) de la CTOI a été tenu en février 2019.</p>	En cours	Moyenne
PRIOTC02.15 (para. 153)	<p>Suites données aux infractions.</p> <p>La PRIOTC02 RECOMMANDE ce qui suit:</p> <p>a) La CTOI devrait établir un système de réponses à la non-application des obligations des CPC, et de charger le Comité d'application de développer une approche structurée pour les cas d'infraction.</p>	<i>Commission et Comité d'Application</i>	<p>En cours: À mettre en œuvre notamment par la Résolution 18/07 <i>Sur les mesures applicables en cas de non-respect des obligations de déclarations à la CTOI</i> et la Résolution 10/10 <i>Concernant des mesures relatives aux marchés.</i></p> <p>Une proposition d'amendement de l'Appendice V du Règlement intérieur de la CTOI a été soumise à la Commission à des fins d'examen (S23). La proposition prévoit des dispositions visant à mettre en place un cadre de réponses potentielles</p>	En cours	Haute

N° REF.	RECOMMANDATION	RESPONSABILITE	MISE A JOUR/ÉTAT	CALENDRIER	PRIORITE
			<p>lorsque les CPC ne s’acquittent pas de leurs obligations. Aucun accord ne s’est dégagé pour amender l’Appendice V et la Commission a encouragé les Membres à contribuer à la poursuite du développement du texte en soumettant des commentaires aux auteurs de la proposition avant le prochain GTMOMCG03. Le promoteur de la proposition a invité les CPC à soumettre des commentaires au Secrétariat de la CTOI sur la proposition d’amendement de l’Appendice V du Règlement intérieur de la CTOI avant le 1^{er} mars 2020. Aucun commentaire n’a été soumis au Secrétariat.</p>		
	<p>b) La CTOI devrait développer un outil de déclaration en ligne pour faciliter la déclaration par les CPC et soutenir le Secrétariat de la CTOI grâce à l’automatisation de l’identification de la non-application.</p>	<p><i>Commission et Comité d’Application</i></p>	<p>En cours: La phase 2 (phase d’élaboration) de l’application (<i>e-Maris</i>) a débuté au mois de juillet 2019 et devrait donner lieu à une <i>version Bêta</i> dotée de fonctionnalités suffisantes pour l’<i>essai pilote</i> de l’application au mois de novembre 2020.</p>	<p>Examen annuel à la réunion de la Commission</p>	<p>Moyenne</p>
	<p>c) Les raisons de la non-application devraient être identifiées, y compris si elle est liée à la mesure elle-même, à un besoin d’assistance en matière de capacité ou si elle est intentionnelle ou répétée, et le Comité d’application devrait fournir des avis techniques sur les obligations pour lesquelles on observe un haut niveau de non-application par les CPC.</p>	<p><i>Commission et Comité d’Application</i></p>	<p>Achevé/en cours : Un mécanisme de réponse aux domaines de non-application est réalisé dans le cadre de la lettre de commentaires publiée au cours de la réunion de la Commission, qui sert de base à l’élaboration d’un plan d’action pour l’application par le Secrétariat et les CPC concernées. Cela sera traité</p>	<p>Achevé et en cours</p>	<p>Haute</p>

N° REF.	RECOMMANDATION	RESPONSABILITE	MISE A JOUR/ÉTAT	CALENDRIER	PRIORITE
			plus avant par le GTMOMCG en vue d'améliorer la capacité technique des CPC.		
PRIOTC02.17 (para. 163)	<p>Mesures relatives aux marchés.</p> <p>La PRIOTC02 RECOMMANDE ce qui suit:</p> <p>a) La Commission devrait envisager de renforcer la mesure concernant les marchés (Résolution 10/10 <i>Concernant des mesures relatives aux marchés</i>) pour la rendre plus efficace.</p>	<i>Commission et Comité d'Application</i>	En cours: Le Groupe de travail sur le CDS (GT) a tenu trois réunions au cours de la période intersessions. Des Termes de Référence pour le GT sont présentés au CdA17 à des fins d'examen et de recommandation potentielle à la Commission.	En cours	Haute
PRIOTC02.18 (para. 169)	<p>Capacité de pêche</p> <p>La PRIOTC02 RECOMMANDE que la Commission examine en priorité le non-respect des mesures relatives à la capacité de pêche, dans le cadre des mécanismes de réponse à la non-application, afin d'assurer l'exploitation durable des espèces CTOI concernées.</p>	<i>Commission et Comité d'Application</i>	En cours: Un mécanisme de réponse aux domaines de non-application est réalisé dans le cadre de la lettre de commentaires publiée au cours de la réunion de la Commission.	Examen annuel à la réunion de la Commission	Haute
PRIOTC02.21 (para. 204)	<p>Coopération avec d'autres ORGP</p> <p>La PRIOTC02 RECOMMANDE ce qui suit:</p> <p>a) La CTOI devrait développer la reconnaissance mutuelle et étudier la possibilité de l'inscription INN croisée sur les Listes INN des autres ORGP, afin de lutter contre les activités Inn au niveau mondial.</p>	<i>Commission et Comité d'Application</i>	En cours: Des dispositions visant à l'inscription croisée des navires sur la liste INN des sept autres ORGP sont incluses dans la Résolution 18/03.	Achevé et en cours	Haute